

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2ÈME REUNION DE 2018

Séance du 4 et 5 avril 2018

**CD20180404_58
id. 3850**

Les quatre et cinq avril deux mille dix huit, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), Mme CABOS (pouvoir à M. BERTELLI), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEUX), Mme RIOLS (pouvoir à M. HEBRARD)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

INVENTAIRE DU PAYS MIDI-QUERCY

Le Pays Midi-Quercy s'est engagé, **fin 2004**, dans une démarche d'inventaire de son patrimoine bâti et en a confié la maîtrise d'œuvre à la maison du patrimoine de Caylus (CPIE Midi-Quercy), d'abord dans le cadre d'un chantier d'insertion financé à

travers le plan départemental d'insertion, puis dans le cadre du contrat de pays avec une subvention départementale sur les crédits culturels.

Par ailleurs, les fonds iconographiques numérisés des archives départementales ont été mis à disposition, ainsi qu'une aide technique de la cellule SIGD (échange de données cartographiques dans le cadre de la convention de numérisation cadastrale).

Depuis 2009, le service de l'inventaire a été transféré à la Région qui assure :

- le suivi scientifique de l'opération, confiée par convention au syndicat mixte du pays Midi-Quercy,
- le contrôle des données collectées et leur mise en ligne sur le portail internet patrimoine de la Région,
- le versement de ces données dans les bases nationales du ministère.

Une convention triennale entre la Région, le Département et le Pays Midi-Quercy a été signée pour 2009-2011, puis renouvelée par périodes de trois ans jusqu'au 31 décembre 2017. Le plan de financement suivant pour un budget prévisionnel annuel de 150 000 € est reconduit depuis 2009 :

- Région : 60 000 €,
- **Département : 60 000 €,**
- Pays Midi-Quercy puis PETR : 30 000€.

Au plan opérationnel, à partir de 2012, le programme scientifique a fait évoluer la méthode de travail : désormais, il s'agit d'un inventaire thématique, le patrimoine rural et non plus topographique.

À ce jour, la mission de l'inventaire n'a pas couvert la totalité des communes du PETR Midi-Quercy : 7 communes sur 42 restent à traiter. En 2017, Lavaurette et St Cirq ont fait l'objet d'un inventaire thématique (architecture rurale et diagnostic patrimonial).

Le principe du renouvellement de la convention est proposé par la Région et le PETR Midi-Quercy.

Afin de dépasser le cadre géographique du PETR Midi-Quercy, le contenu du programme scientifique de la convention pour les 3 ans à venir (2018-2020) a été modifié pour intégrer la thématique des « chemins de Saint Jacques de Compostelle », l'un des quatre projets prioritaires de promotion du tourisme local cité par la charte départementale « bien vivre en Tarn-et-Garonne ».

Ce nouveau projet scientifique prévoit :

- la poursuite de l'inventaire des communes du PETR, sous la forme d'une étude des bourgs et d'un diagnostic patrimonial ;
- la reconduction des études d'urgence sur le territoire du PETR ;
- en lien avec la conservation départementale du patrimoine (Conseil départemental 82), l'équipe de l'inventaire étendra sa mission à d'autres zones du Département par le biais d'un diagnostic patrimonial des communes traversées par le chemin de Saint-Jacques de Compostelle. Ce travail, mené au rythme de 3 communes par an, permettra de décliner les informations recueillies sur les éléments remarquables du patrimoine de ces collectivités sous forme de panneaux, fiches découverte et liens numériques, à destination du grand public et des marcheurs.

Dans l'hypothèse où le Département souhaiterait continuer à s'inscrire dans ce partenariat, son engagement financier pour 2018 pourrait être maintenu à hauteur de 60 000 €.

Une convention-cadre pour 2018-2020 entre la Région Occitanie, le Département de Tarn-et-Garonne et le PETR du pays Midi-Quercy reprend les principes précités dans un cahier des clauses scientifiques et techniques annexé à la convention. Le budget global de l'opération est maintenu : il s'élève, sur la période 2018-2020, à 450 000 €.

La convention-cadre se double de deux conventions financières annuelles :

- l'une, entre le PETR du pays Midi-Quercy et la Région, prévoyant une subvention régionale de 60 000 € pour 2018 ;
- l'autre, entre le PETR du pays Midi-Quercy et le Département, prévoyant une subvention départementale de 60 000 € pour 2018.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission culture et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le renouvellement du partenariat avec la Région Occitanie et le PETR du pays Midi-Quercy pour une mission d'inventaire intégrant les communes traversées par le chemin de Saint-Jacques de Compostelle ;
- Approuve la convention-cadre pluriannuelle ainsi que sa déclinaison financière annuelle figurant en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC